

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'amphithéâtre de la Communauté de commune Sor et Agout à Saix après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

7 février 2023

Date d'affichage :

7 février 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 13022023 /3.2

Nombre de voix délibératives :

49

Membres titulaires présents : 42

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Alain LEMONNIER), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Xavier ICHARD, Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET), Frédéric JOURDE (représenté par Richard KOSMIDROWICZ),

Membres suppléants présents : 2

Martine HOUDET (représente Elian COMENT), Richard KOSMIDROWICZ (représente Frédéric JOURDE et pouvoir de Alex DE NARDI).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Alex DE NARDI (pouvoir à Richard KOSMIDROWICZ), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Alain LEMONNIER (pouvoir à Jean-Charles BALARDY).

Membres titulaires excusés : 11

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Jean ESQUERRE, Gaëtan GÖBBELS, Emile GOZE, Christian HAMON, Joël IMBERT, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Création d'un emploi permanent au grade de Rédacteur principal de seconde classe et suppression d'un emploi permanent au grade de Rédacteur

- Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1,
- Vu le tableau des emplois,
- Vu les LDG, et notamment les décisions actées afin de favoriser l'évolution professionnelle des agents et leurs accès à des postes à responsabilités,
- Vu le tableau annuel d'avancement de grade de la catégorie B,
- Vu l'obtention d'un examen professionnel par un agent,
- Vu les besoins de service,

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve** la suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet relevant de la catégorie B (filière administrative) au service Ressources humaines / Comptabilité,
- **approuve** la création d'un emploi de rédacteur principal de seconde classe à temps complet relevant de la catégorie B (filière administrative) au service Ressources humaines / Comptabilité,
- **précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **précise** que le tableau des effectifs sera mis en jour en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 13 février 2023

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

